

Médiathèque : demande de subvention pour l'aide à l'animation dans le cadre du contrat territoire

Le rapporteur,

⇒ rappelle au conseil municipal qu'une somme de 5 000,00 € est inscrite au budget 2011 pour les animations de la médiathèque ;

⇒ informe que ces animations peuvent être subventionnées par le Conseil général dans le cadre du contrat territoire (volet 3).

Il est proposé que le financement de cette opération soit assuré de la manière suivante :

✓	Subvention du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du contrat territoire (Volet 3) :	750,00 €
✓	Par communale :	4 250,00 €
	Soit :	5 000,00 €

Considérant l'avis émis par la commission « vie culturelle » en date du 14 décembre 2011 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE :

une subvention auprès du Conseil général, à hauteur de 15% du montant de la dépense, pour les animations de la médiathèque dans le cadre du contrat territoire (volet 3) au titre de l'exercice 2011 ;

INFORME :

la communauté d'agglomération de Rennes Métropole de la demande de subvention dans le cadre du contrat territoire (volet 3) ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité